

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. . . Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —
Etranger . . 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou l'
L'Etranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

M. V. X.

Abonnements militaires et de vacances

La Liberté sort dès maintenant des abonnements pour la durée des services militaires, partant de n'importe quelle date, aux prix suivants :

SUISSE
Par semaine Fr. 0,40
Par mois » 1,50

ÉTRANGER
Par semaine Fr. 0,80
Par mois » 2,80

Nouvelles du jour

Le contre amiral Philibert, commandant des forces navales françaises au Maroc, a mandé au ministère de la marine, à Paris, les nouvelles suivantes de Casablanca : Une forte attaque s'est produite samedi après midi. Elle a été brillamment repoussée ; les Français ont eu deux blessés. Le consul de France à Casablanca va tenter de reprendre les relations avec les partisans des Français.

A Mazagan, pas d'incident ; la ville est tranquille. On signale de nombreux cavaliers venant de l'Est. Rabat est très tranquille. Les tribus se rassemblent à l'intérieur du pays. Elles comptent environ 20,000 cavaliers.

A Marakech, la nouvelle du massacre des Européens de Casablanca a causé une agitation dangereuse. Le gouverneur a déclaré aux Européens que si des mesures énergiques étaient prises contre les meurtriers de Casablanca, il ne pourrait répondre de leur sécurité.

La même nouvelle, arrivant à Fez, a atterré le maghzen. Il envoie à Casablanca, par Tanger, 500 hommes, qui sont les seules troupes qui lui restent.

Le cardinal Svampa, un des plus jeunes membres du Sacré-Collège, dont nous publions plus loin la biographie, descend dans la tombe au moment où l'Italie, qu'il aurait voulu réconcilier avec la Papauté, est livrée à un véritable délire d'anticléricalisme et semble plus éloignée que jamais de l'Eglise. Mais l'âme patriote de l'éminent prélat, si elle a dû se sentir inondée d'amertume à ce triste spectacle, n'aura point perdu la confiance dans une revanche de la justice et de la loyauté. Le peuple italien, depuis si longtemps abusé par les mensonges des Loges et les excitations du socialisme athée, finira bien par ouvrir les yeux et par voir que ceux qui le mènent à l'assaut de l'Eglise lui font démolir le plus sûr rempart de sa dignité et de ses droits.

L'ordre social chrétien a émancipé et délivrera encore les faibles et les petits de l'état d'oppression et d'exploitation institué par les forts et les puissants. Un ordre social matérialiste livrerait les premiers à tous les appétits des seconds ; car la religion de la solidarité humaine ne triomphera jamais de l'égoïsme de classe. La loi de Dieu seule peut en avoir raison.

La presse anticléricale italienne a été si unanime à manger du prêtre depuis quelques semaines que c'est une heureuse surprise de rencontrer une perle dans ce fumier. Le *Spettatore*, la revue radicale dirigée par le prince Borghese, a publié un article très sévère pour les anticléricaux italiens, dont il tance la mauvaise foi. Vous savez, dit-il, que la Fugamalli de Milan n'est qu'une vulgaire mégère ; et pourtant, sur son nom, avant qu'on ait parlé d'autres scandales, on a tenu des réunions et commencé l'agitacion. L'imagination s'est donnée carrière et la guerre — cette guerre inutile et anticivique que

la rue proclame une fois par mois en Italie — a été déclarée au prêtre. Non, le prêtre n'a rien à faire là dedans. Si les délits dont ont été accusés les religieux d'Alasio et de Varazze avaient été vrais, prouvés, ils ne justifieraient point la guerre sans quartier faite aux catholiques. Qu'on cesse donc, pour l'honneur de l'Italie, ces odieuses généralisations. Si des prêtres sont coupables, ce sont des délinquants qui tombent sous le droit commun ; le catholicisme, l'Eglise, le prêtre, en général, n'ont rien à voir dans leur faute.

Ce langage est celui de la vérité et du bon sens. Nous prions les gens du *Bund* et de la *Nouvelle Gazette de Zurich* de méditer ces réflexions d'un de leurs confrères italiens.

Le Grand-Orient d'Italie a envoyé à tous les frères de la communion italienne une circulaire qui est un monument d'hypocrisie. Le grand-maître E. Ferrari y nie que la franc-maçonnerie soit responsable de la campagne anticléricale contre les prêtres et les maisons religieuses. Ce mouvement, selon la circulaire, est l'effet de la révolte spontanée de la conscience publique ! Le grand-maître verse des larmes de crocodile sur les innocents qui ont été victimes de l'injustice des foules ; il réprovoque et condamne les violences contre les personnes, qui « soulèvent un juste sentiment de réaction chez les amis de la liberté et de la justice ».

La circulaire chante un hymne à l'enseignement laïque ; il faut enlever aux Congrégations et aux Eglises « l'instrument dont elles abusent pour le pays ». Seuls l'Etat et les communes doivent avoir l'éducation et à l'instruction des enfants. Les vénérables de la Loge doivent veiller à ce que les lois sur la suppression des Ordres religieux soient rigideusement appliquées.

Cette dernière partie de la circulaire est un solennel démenti à la première. Sans doute les bourgeois de la franc-maçonnerie ne peuvent publiquement approuver les violences de la rue ; ce serait trop mal porté ; mais ils s'en réjouissent *in petto* en semant les idées qui provoquent ces mouvements.

Lave-toi les mains, Pilate ! Tu n'en es pas moins coupable des injustices que tu déplores.

Le mal est naturellement oppresseur, essentiellement despotique, car il tend *inévitablement* à étouffer la liberté du bien. Nous en avons une nouvelle preuve dans la défense faite aux catholiques de Florence par le questeur de la ville d'afficher le manifeste élaboré par l'Union populaire pour être affiché hier dimanche dans toute l'Italie.

C'est une violation des droits constitutionnels aux dépens des catholiques. L'autorité invoque des raisons d'ordre public, elle qui, dimanche dernier, a laissé la belle « ville des fleurs » en proie au plus furieux anticléricalisme pendant plusieurs heures. Et l'on empêche les catholiques de protester dans les formes légales contre les attaques dévergondées auxquelles ils sont en butte !

Nouvelles religieuses

Chez les Capucins

Vendredi dernier est mort, au couvent des Capucins de Sursee, le révérend Père César Ambühl, le plus ancien capucin de la province de Suisse. Compatriote et ami du Père Théodose Florentini, le jeune Ambühl fit son noviciat en 1846-47, au couvent de Wesemlin, près Lucerne. Après la tourmente du Sonderbund, nous le retrouvons à Stans, puis comme prêtre et gardien à Sursee, Lucerne, Saranen, Schüpfheim, Soleure et Rapperswil. En 1892, il est nommé définitivement de la province suisse.

C'est à Sursee qu'il vient de mourir, chargé d'années et de mérites, après avoir porté pendant plus de 60 ans la glorieuse livrée du Séraphin d'Assise.

Le débat sur l'emprunt

Comme on en jugera par les dimensions du compte rendu, le débat sur l'emprunt a pris, samedi, une ampleur majestueuse. M. Liechi et ses amis, après avoir brûlé la veille, dans l'escarroucho d'une question préalable, un peu de poudre qui n'avait point troublé la sérénité de l'assemblée, ont cru devoir rester étrangers au débat sur le fond. C'est dommage ; car ils se sont ainsi privés d'assister et de prendre part à une discussion qui, parle sérieux, l'objectivité, l'absolue liberté d'idées et de langage qui l'ont caractérisée, a montré que notre Grand Conseil n'est pas, à l'encontre du mot déplaçant prononcé la veille, une simple « boîte d'enregistrement », mais une assemblée qui a une haute conscience de ses devoirs et de ses responsabilités.

Nous laissons la parole au protocole. M. Paul Menoud, rapporteur :

Si importante que soit la question qui constitue l'unique tractandum de cette session extraordinaire, nous ne pouvons croire, quoi qu'on en dise, qu'elle ait provoqué, quel soit chez vous, soit dans le pays, le moindre sentiment de surprise.

En effet, Messieurs, tous ceux qui suivent attentivement et consciencieusement les affaires du pays, qui s'en préoccupent et qui veulent sérieusement prêter leur appui à sa marche vers le progrès et vers les améliorations sociales, étaient préparés à discuter cette question. La commission a examiné et discuté le projet d'emprunt sous toutes ses faces.

Cet examen et cette discussion l'ont amenée à vous proposer à l'unanimité — un seul membre étant absent — la ratification des contrats des 31 juillet et 5 août.

La première des considérations qui lui paraissent justifier cette proposition touche à la nécessité de l'emprunt proposé. Celui-ci est-il nécessaire ?

Il n'est assurément pas un de nous, Messieurs, qui, connaissant les buts mentionnés par le contrat d'emprunt que nous avons sous les yeux, ne reconnaisse que celui-ci s'impose.

Le premier objet de l'emprunt est le remboursement de l'émission des billets de banque de la Banque de l'Etat, rendu nécessaire par l'institution de la nouvelle Banque nationale à laquelle le monopole du droit d'émission a été dévolu.

Notre Banque de l'Etat avait une émission de cinq millions.

Après déduction de la réserve métallique de deux millions, nous avons de ce chef besoin de 3 premiers millions.

Première nécessité inéluctable.

Il s'agit ensuite de procurer à la Banque de l'Etat les moyens de continuer ses prêts hypothécaires.

L'un des principaux buts de l'institution de la Banque de l'Etat a été de mettre le crédit plus à portée de notre agriculture et de nos industriels.

Aujourd'hui, malgré l'augmentation de son capital d'exploitation provenant du solde de l'emprunt de 40 millions effectué en 1903, soit 10 millions 960,000 fr., la Banque, n'ayant plus de capitaux disponibles, a dû suspendre ses prêts hypothécaires. Elle a même dû emprunter sur billets à courte échéance pour faire face aux demandes de fonds qui lui étaient adressées.

Ces emprunts s'élevèrent, à ce jour, à 5 millions 550 mille francs.

L'opération financière d'aujourd'hui a pour but, en seconde ligne, de remédier à cette situation.

Le troisième objet de l'emprunt est de fournir les sommes nécessaires pour développer et parachever les installations hydro-électriques de Thusy-Hauterive, en présence des nouvelles demandes de forces auxquelles cette entreprise est appelée à satisfaire.

Cette entreprise, qui, nous en avons l'assurance, doit devenir sous peu une source de prospérité pour le pays, mérite toute notre sollicitude. Elle est encore dans une période de développement, et ce serait une lourde faute de la laisser dans un état stationnaire et de ne pas lui faire rendre tout ce qu'elle peut donner.

Dans ce but, l'emprunt est appelé à fournir à l'entreprise une somme de 5 millions.

Ces diverses nécessités absorberont une somme de 14 millions.

La commission s'est ensuite demandée si l'opération était faite en temps opportun.

Il résulte des renseignements fournis à

la commission que, l'emprunt étant reconnu d'une absolue nécessité, le Conseil d'Etat s'en est occupé déjà au courant du mois de mai dernier. Les conditions qui lui furent faites alors l'engagèrent à différer l'opération. Reprise ces temps derniers, la question était étudiée par la Direction des Finances, lorsque plusieurs circonstances ont hâté la solution.

Parmi celles-ci, il faut signaler le renchérissement continu de l'argent qui a pour cause principale les nombreux emprunts contractés dernièrement par les Etats, les villes et les sociétés industrielles.

D'autre part, il est incontestable que la situation générale actuelle est plutôt critique au point de vue de la politique internationale et des événements intérieurs de divers pays. Les complications qui ont surgi au Maroc sont un gros point noir à l'horizon politique.

Ayant besoin d'argent, nous ne sommes donc pas sûrs d'en trouver plus tard dans de meilleures conditions. L'emprunt est émis au taux de 4 % pendant une première période de dix années ; puis, sans nouveaux frais de conversion, sans commission ni timbre, le taux est réduit à 3 1/2 % pour la seconde période de 50 ans.

L'amortissement commence dès la 11^{me} année. L'Etat se réserve de rembourser tout ou partie de l'emprunt au bout de la 15^{me} année.

Enfin, l'emprunt a lieu au cours de 96 %.

Une étude très sérieuse faite par des personnes compétentes conclut que le taux net de cet emprunt, tous frais déduits, ne dépasse pas le 3,85 %.

Si, de prime abord, ces conditions paraissent peut-être onéreuses et moins favorables que celles de l'emprunt de 40 millions contracté en 1903, nous devons cependant reconnaître qu'étant donné la situation générale actuelle et l'insécurité de l'avenir nous ne pouvons espérer en obtenir de meilleures et nous croyons que l'honorable Directeur des Finances a agi, en l'occurrence, au mieux des intérêts du pays.

Pour ces considérations, la commission propose au Grand Conseil d'approuver les conditions dans lesquelles l'opération est faite.

La commission a ensuite examiné la possibilité de la réduction du chiffre total de l'emprunt, qui s'élève à 25 millions. Elle a dû renoncer à cette idée, à la suite des explications qui lui ont été fournies et qui lui ont démontré que toute modification apportée au contrat en compromettrait la validité.

Nous venons de voir que l'emprunt devra servir tout d'abord à fournir les ressources nécessaires pour les trois objets mentionnés par le contrat passé avec les banques.

Ces premières dépenses absorbent une somme totale de 14 millions, il reste un disponible de 11 millions.

Quel sera l'emploi de ce reliquat ? Ce sera au Grand Conseil à en décider, ainsi que le prévoit l'article 2 du projet de décret.

Voici que l'on peut dire aujourd'hui : A bref délai, au cours de la prochaine session, plusieurs entreprises d'utilité publique depuis longtemps projetées et demandées par les populations de certaines régions de notre canton seront mises en discussion.

Quand le Grand Conseil aura statué sur ces demandes et pris des décisions exécutoires, il aura à sa disposition immédiate les fonds nécessaires pour les subventions qu'il sera appelé à décréter.

Il s'agit, comme le Grand Conseil le sait, de l'établissement des chemins de fer régionaux destinés à desservir des contrées intéressantes, dont les populations ont été jusqu'ici délaissées par la force des circonstances et malgré tout l'intérêt que leur portent les pouvoirs publics.

Nous croyons avoir démontré que l'emprunt répond, pour une part, à des nécessités que nous ne pouvons éluder et, pour l'autre, qu'il est d'une opportunité incontestable.

Si nous avons dans les forces du pays et en nous-mêmes la confiance que nous témoignent les maisons de banque françaises, nous ratifions, avec la pleine conscience de notre responsabilité et l'assurance de faire acte utile au pays, le contrat qui nous est soumis ; et notre ratification assurera l'achèvement des grandes œuvres économiques du régime actuel.

La commission unanime propose donc au Grand Conseil l'adoption du projet

de décret qui lui est soumis par le Conseil d'Etat.

M. Deschenaux : M. le rapporteur vient de dire que la commission est unanime à proposer la ratification de la convention passée avec les banques. Le fait de cette unanimité appelle une explication. La commission s'est trouvée en présence d'un contrat signé par le représentant de l'Etat de Fribourg et les représentants des banques prêteuses, qui doit être ratifié aujourd'hui, sous peine de caducité. La commission a demandé au représentant du gouvernement s'il était possible de modifier les clauses du contrat. Il lui a été répondu que cela ne pouvait se faire. Tout changement rendrait la convention caduque. Les représentants de la Glâne avaient l'intention de demander que l'emprunt fût limité à 15 millions. Mais, au vu de la déclaration de M. le directeur des Finances, ils ont renoncé à faire cette proposition.

Quant à repousser la demande de ratification, ils n'ont pu vouloir prendre sur eux une responsabilité aussi grave. Les fonds que l'emprunt doit nous procurer nous sont nécessaires. Il ne reste donc pas autre chose à faire qu'à ratifier la convention telle quelle, puisqu'un changement quelconque équivaldrait à la rejeter. La députation de la Glâne la ratifiera, avec le regret que la brièveté des délais qui nous sont accordés ne permette pas d'y apporter aucune espèce de modification.

Il est certain qu'une partie de la somme qu'on nous propose d'emprunter nous fait un urgent besoin ; ainsi, les sommes prévues par le remboursement descriptions de la Banque de l'Etat, pour le retrait des billets de banque, pour la couverture des avances faites à l'entreprise de Thusy-Hauterive. Ce sont là des nécessités immédiates qui exigent environ 14 millions. Or notre idée était que, vu la cherté de l'argent en ce moment, on aurait pu n'emprunter que la somme immédiatement indispensable, soit 15 millions ; et que, pour les dix autres millions, destinés à des buts sans doute intéressants, sans doute importants, sans doute pressants, mais non absolument urgents, on aurait pu attendre des conjonctures financières plus favorables.

Mais puisque nous sommes liés par les délais, nous voterons la ratification de l'emprunt de 25 millions, confiants dans la bonne administration de l'autorité cantonale et dans les assurances favorables qu'on nous donne.

Nous devons dire toutefois que les conditions de l'emprunt nous paraissent assez onéreuses ; non pas, si l'on veut, au regard de l'état actuel du marché financier ; mais nous sommes persuadés que plus tard l'argent pourra être obtenu à de meilleures conditions.

Les 25 millions demandés nous sont offerts, ferme, au cours de 96 % ; c'est un premier déchet de 1 million sur le produit de l'opération.

Le fisc français frappera les titres d'un droit de timbre de 2 % ; en 1903, ce droit était de 1 % ; il a été aggravé par une loi entrée en vigueur en avril dernier ; d'où un second déchet de 500,000 francs. L'impression des titres coûtera 11,500 francs.

Enfin, les banques retiendront pendant 2 mois l'intérêt à 3 1/2 % de la somme fournie ; c'est 145,000 francs.

Ces conditions sont assez dures. Loin de moi la pensée d'en faire un reproche aux négociateurs. Mais à ce taux, l'emprunteur ne recourt au crédit qu'à raison d'une nécessité urgente. Quand il n'y a pas urgence, il préfère attendre des temps meilleurs.

M. le directeur des finances a répondu à nos observations en nous demandant si nous pouvions garantir que dans six mois l'argent serait à meilleur marché. Sans doute, nous ne pouvons donner de pareille garantie. Mais personne ne peut non plus assurer que l'argent sera aussi cher que maintenant.

Dans la discussion qui va s'ouvrir, les représentants des diverses contrées qui ont des besoins à recommander à la sollicitude du Grand Conseil vont réclamer une part du produit de l'emprunt. Le district de la Glâne n'omettra pas de prétentions dans ce partage, puisqu'il a été servi par l'établissement de la ligne centrale du chemin de fer. Et au surplus, pour faire face à toutes les demandes, le reliquat de 11 millions qui restera disponible après les prélèvements qui viennent d'être énumérés ne suffira pas. N'aurait-il pas mieux valu, dès lors, attendre que tous les projets au nom desquels les revendications vont se faire

entendre fussent mûrs et définitivement précisés ? La députation de la Glâne votera la ratification de la convention d'emprunt, en regrettant qu'on ait cru devoir procéder autrement.

M. Louis Morard : J'aurais voulu aussi qu'on pût modifier la convention qui nous est soumise ; mais dans un sens diamétralement opposé à l'idée de l'honorable M. Deschenaux. J'aurais voulu élever le chiffre de l'emprunt. Il y aurait à cela des motifs bien plus plausibles que ceux qu'on allègue pour justifier une réduction.

L'opinion, dans le canton, est faite sur la nécessité d'un emprunt. Le peuple sait que des œuvres d'intérêt général dont la réalisation est impatiemment attendue ne peuvent être mises à exécution sans cela.

Un pamphlet, répandu à profusion à travers le pays, vilipende le crédit, la réputation et l'honneur de notre canton. Si les auteurs de ce factum sont des Gruyériens, ils ne se sont pas rendus coupables seulement d'une basse vengeance politique ; ils ont commis un acte d'odieuse ingratitude. Mais on ne peut croire que ce soient des Gruyériens qui aient fait pareille chose ; car tout le monde sait, en Gruyère, que nos chemins de fer électriques, qui répandent la vie économique dans le district et sont l'élément de sa prospérité, n'ont pu se faire que grâce au concours de cette Banque de l'Etat qu'on discrédite devant des étrangers ; et c'est, entre autres, pour combler l'avance des 5 millions faite aux chemins de fer gruyériens par la Banque de l'Etat, que nous sommes aujourd'hui dans la nécessité d'emprunter.

Nous aurions voulu augmenter la somme de l'emprunt, afin de pouvoir, du même coup, consolider la dette des chemins de fer électriques gruyériens ; mais on nous a expliqué qu'il y avait ici deux débiteurs, les communes et l'Etat, et qu'il y aurait lieu à une opération distincte, à l'instar de ce qui s'est fait pour le paiement des frais des travaux de la route Bulle-Bolligen et de la correction des eaux du Jura.

Les 25 millions que nous empruntons ne suffisent donc pas à nos besoins. Je ratifierai cependant le contrat, parce qu'il faut mettre à la disposition de la Banque de l'Etat les fonds indispensables pour ses opérations. En augmentant le capital de la Banque, nous la mettons en état d'étendre ses affaires et d'accroître ses bénéfices. Or, pour qui est le profit, sinon pour nous, puisque c'est la Banque qui paie l'intérêt et l'amortissement de nos dettes et que chaque année, grâce au commerce d'argent que la Banque fait pour le compte du pays, nous voyons se réduire de plusieurs centaines de mille francs la dette de l'Etat.

Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir sur la manière dont nous ferons face à l'intérêt et à l'amortissement du nouvel emprunt. C'est la Banque de l'Etat qui le fera fructifier, et le emploi des fonds fait par elle, à un taux qui attendra facilement et même dépassera le 4 1/2-5 %, nous assurera un bénéfice après paiement de l'annuité d'intérêt et d'amortissement.

Rien donc de plus injustifié que l'alarme que l'on a cherché à jeter dans le pays au sujet de cet emprunt. Si la « protestation » était signée, l'Etat serait fondé à demander compte à ses auteurs de l'atteinte qu'ils portent à son honneur financier. Il y a des tribunaux pour obliger les diffamateurs aux justes réparations. Du moins élèverons-nous la protestation de notre patriotisme contre l'accusation qu'on ose nous adresser d'acculer le pays à la faillite et nous appliquons à ses auteurs l'épithète d'incoscients qui trahissent la patrie, si tant est, ce que nous nous refusons à croire, qu'un tel acte puisse être le fait d'un parti politique et de citoyens gruyériens et fribourgeois.

Je regrette de constater que Messieurs les députés radicaux du district du Lac aient déserté ces débats et n'aient pas voulu être édifiés par la discussion sur les considérations qui justifient l'emprunt. Ils se donnent ainsi une fâcheuse apparence de solidarité avec les auteurs de la protestation.

Ce n'est pas d'un cœur léger que nous créons cette dette ; si la force des choses ne nous y contraignait, nous n'emprunterions pas. Mais c'est faire acte de bon commerçant, de bon père de famille, que de recourir au crédit quand par là on a la perspective d'améliorer sa situation et d'accroître ses capacités économiques.

M. Thérault, directeur des Finances : Le rapport de la commission et les déclarations des honorables MM. Deschenaux et Morard me facilitent singulièrement la tâche de justifier la proposition d'emprunt qui vous est soumise. J'ai expliqué hier pourquoi nos sommes tenues par de si brefs délais. Les banquiers n'admettent pas, en ces matières, de longs armoistements, et la situation générale pose, à cet égard, des exigences encore plus impérieuses. M. le rapporteur et MM. les orateurs qui n'ont précédé ont constaté la nécessité de recourir à l'emprunt.

Quant aux conditions, nous n'aurions pu les obtenir plus favorables. Nous pouvions craindre de nous heurter à un taux bien plus élevé ; nous réductions qu'il nous en coûtait du 4, 4 % ; or nous avons obtenu un taux moyen de 3,85 %. Nous pensons qu'on peut se tenir pour satisfait. En tenant compte de la convention syndicale qui fait participer notre Banque aux bénéfices de l'opération, ce taux s'abaisse encore. A chacun de nos précédents emprunts, il a figuré dans le consortium de nos prêteurs quatre à six banques suisses. Cette fois, notre Banque de l'Etat se trouve seule dans la flatteuse compagnie du Crédit lyonnais et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Cela lui vaudra un bénéfice de 150.000 fr. environ, ce que nous aurions pu faire entrer en compte pour établir le taux de l'emprunt. Mais nous en avons fait abstraction, considérant, en l'occurrence, la Banque comme étrangère à l'Etat.

En ce qui concerne le chiffre de l'emprunt, l'honorable M. Deschenaux a émis l'avis que nous aurions dû le limiter à la somme strictement nécessaire pour nos besoins immédiats, en réservant pour un emprunt ultérieur les sommes exigées par les autres besoins. C'est ce qu'ont fait récemment les Etats de Vaud et de Neuchâtel ; ils ont réduit leur appel au crédit au minimum indispensable, quittes à dénoncer dans 5 ans l'emprunt qu'ils contractaient pour en négocier un nouveau. L'événement seul dira dans 5 ans s'ils ont eu tort ou raison de procéder ainsi. Cela dépendra du cours de l'argent à ce moment-là. Pour l'heure, les prévisions ne sont pas à la baisse.

En tenant compte des doubles frais d'émission qu'entraîne cette façon de faire et qui, calculés sur une période restreinte, élevant sensiblement le taux de l'emprunt, on conclura que le système le plus économique est le nôtre, qui répartit les frais de l'emprunt sur un laps de 60 années.

Mais l'avantage capital de l'opération que nous allons faire réside en ce que la conversion du taux de l'emprunt est réglée par anticipation et s'exécutera automatiquement dès la dixième année, sans nouveaux frais, sans perte de cours ni dérangements quelconques.

De ce chef, le taux moyen de l'emprunt se trouve ramené à 3,85 %.

Le point de vue qu'a soutenu l'honorable M. Deschenaux est respectable, mais il n'est pas juste que si l'on était assuré du cours de la Bourse dans 5 ans. Or si on savait seulement ce qu'il sera chaque lendemain, on aurait bientôt fait fortune ! Mais il est impossible de rien évaluer de solide sur des suppositions.

Quant à la commission de 3 1/2 % pendant 2 mois que les Banques se sont attribuée, elle rentre dans les usages de la finance et cette clause répète une clause identique de l'emprunt de 1903.

Quant on parle de nos emprunts, on s'alarme pour l'emprunt, sans penser que le prêteur ne fournit jamais de fonds qu'à bon escient et qu'il est le premier intéressé à la solidité de son client. Sous ce rapport, vous voyez, Messieurs, qu'à Paris la finance se montre large avec nous. C'est la preuve qu'elle

a confiance dans le canton de Fribourg et qu'elle est pleinement rassurée sur l'emploi des fonds qu'elle met à notre disposition.

De fait, la négociation de cet emprunt nous a permis de constater que notre canton jouit à Paris d'un crédit de premier ordre. Il nous a été donné de faire connaissance avec le service de renseignements du Crédit lyonnais. Là sont tenus à jour les comptes et le bilan de près de 200 Etats et villes, parmi lesquels nous figurons. Depuis dix ans, on y suit pas à pas la marche de nos affaires, on y dresse chaque année notre bilan, non pas en s'en référant purement et simplement à notre comptabilité officielle, mais selon des méthodes propres à l'établissement. Pour établir le chiffre de notre actif, on capitalise nos revenus, en les multipliant par le taux moyen de notre dette. On arrive ainsi à estimer à 6 millions la valeur de nos forêts, que nous ramenons à 3 millions dans notre bilan ; à 6 millions la valeur de notre entreprise des Eaux et Forêts, qui figure à notre bilan pour 1 million 100.000 francs, etc. De cette façon, notre actif net est évalué à plus de 14 millions, tandis que nous l'estimions à 5 millions.

Chaque Etat se trouve ainsi coté d'après la qualité de son crédit. Or j'ai été réjoui et enorgueilli d'enregistrer l'assurance que le nôtre est excellent.

Ce n'est pas seulement l'appréciation de notre valeur en chiffres qui nous vaut cette note. Sans doute les financiers font le plus haut cas des garanties qu'offre un pays dont la richesse est constituée par le sol et les possessions et produits qui s'y rapportent ou qui en dérivent et qu'on peut dire exempts d'aléa économique ; tel est notre cas, avec nos prairies, qui nourrissent un bétail d'engrais et d'élevage et servent à la production des choses de première nécessité : lait, beurre, fromage, viande ; si nous eussions des vignobles en lieu et place de nos prairies, nous vaudrions bien moins, étant exposés à la dépréciation que vous voyez frapper les pays viticoles.

Mais il y a, à côté du facteur matériel, un facteur moral de confiance : c'est que nous sommes un peuple sage, ayant une politique rationnelle, une administration économe et prudente, à l'abri des perturbations soudaines et des crises.

Toutes ces considérations nous valent d'être mieux cotés, auprès de la finance, que maint autre Etat présentant des apparences plus brillantes.

Telle est l'explication de l'accueil bienveillant que nos demandes de crédit rencontrent à Paris.

Tout ce qu'on exige de nous, c'est d'en justifier l'emploi.

De là la spécification, dans le contrat, des divers objets auxquels sera affecté le produit de l'emprunt.

Il y a d'abord le remboursement des billets de la Banque de l'Etat, par suite de l'attribution du monopole à la Banque nationale. L'émission de la Banque s'élevant à 5 millions de francs, dont 2 millions garantis par l'encaisse métallique, il faudra pour cet objet 3 millions.

Ensuite, une certaine somme devra être mise à la disposition de la Banque pour continuer les prêts hypothécaires qui sont sa fonction statutaire. Pareil emploi était de nature à inspirer toute sécurité à des capitalistes comme le Crédit lyonnais et la Banque de Paris et des Pays-Bas, soucieux des intérêts de leur clientèle. D'autant plus que chaque année le bilan de l'Etat de Fribourg s'accroît d'environ 500.000 francs grâce aux bénéfices que réalise la Banque de l'Etat.

En troisième lieu, le contrat mentionne « les autres opérations » de la Banque. Nous avons fait insérer cette indication générale pour tenir la porte ouverte aux emplois que le Grand Conseil détermi-

nera. Nos prêteurs savent que nous avons en perspective le subventionnement de diverses entreprises de chemins de fer. Ils n'ont rien eu à y objecter.

Enfin, le contrat fait mention du développement des installations hydro-électriques de Thusy-Hauterive. Cet emploi d'une partie de l'emprunt n'a pas davantage provoqué d'opposition de la part des banquiers. Les questions industrielles leur sont trop familières pour qu'elles ne sachent pas que les forces hydrauliques sont une des plus riches sources de revenus d'un pays. Sans doute, ce genre d'entreprises comporte un risque ; mais la simple production de forces électriques est de l'industrie au premier degré, avec le minimum d'aléa.

Telles sont les bases de notre crédit ; telles ont été les conditions dans lesquelles nous avons négocié. Notre situation est excellente ; pour la conserver, pour ne pas déchoir dans l'estime de nos prêteurs, nous n'avons qu'à être prudents dans l'établissement de nos budgets, sages dans nos dépenses.

De quelles charges l'emprunt grèvera-t-il notre budget ? Le message fait à ce sujet une distinction. Pour une importante partie de la somme dont nous devenons débiteurs et dont l'emploi est déterminé d'une façon précise, il n'y aura pas d'augmentation de charges pour l'Etat.

En ce qui concerne la part de l'emprunt qui sera mise à la disposition de la Banque de l'Etat, pour rembourser les prescriptions auxquelles le besoin d'argent l'oblige à recourir, — il y en a pour une somme d'environ 5.250.000 fr., — et pour retirer ses billets de la circulation, les charges afférentes seront supportées par la Banque, absolument comme pour les 31 millions qui lui ont déjà été fournis à titre de dotation.

Par conséquent, pas d'augmentation de charges pour l'Etat.

De même en ce qui concerne l'entreprise de Thusy-Hauterive, qui a toujours payé l'intérêt des sommes avancées par l'Etat, au budget duquel figure de ce chef un poste de 287.000 francs. Si l'entreprise se trouve, par exception, en retard cette année d'une échéance, cela n'a aucune influence sur le bilan non plus que sur la situation générale de l'entreprise.

La part de l'emprunt qui lui sera affectée grèvera donc, comme par le passé, le budget de Thusy-Hauterive ; le budget de l'Etat n'en subira aucune aggravation.

Quant à la perte de cours à amortir sur l'ensemble de l'emprunt, chacun en paiera sa part au prorata de ce qu'il reçoit.

Voilà donc une somme de 14 millions dont nous devenons débiteurs sans qu'il en résulte aucune augmentation de charges pour l'Etat.

M. le Directeur des Finances aborde ensuite la question en ce qui concerne l'autre portion de l'emprunt.

Nous reprendrons demain la suite de ce compte rendu.

Mort du général Mocenni

On annonce de Sienna la mort du général Mocenni, frère du cardinal du même nom qui fut un collaborateur actif du cardinal Rampolla à la secrétairerie d'Etat du Saint-Siège.

Le général Mocenni a joué un rôle actif au temps de Crispi, dans le cabinet duquel il fut longtemps ministre de la guerre. Il tomba avec le cabinet Crispi le jour de l'annonce de la défaite d'Abba-Carima subie par les troupes italiennes contre Menelik. On reprocha longtemps au général Mocenni son incapacité, qu'il avait préparé la débâcle.

Le cardinal Svampa

ARCHEVÊQUE DE BOLOGNE

L'Éminentissime cardinal Svampa était originaire de Montegrano (Etats Romains). Il était né le 13 juin 1851 et était donc l'un des plus jeunes cardinaux du Sacré Collège.

Entré à 9 ans au Séminaire diocésain de Fermo, il y révéla des capacités précoces et, à 21 ans, son archevêque, le cardinal De Angelis, l'envoya à Rome pour y étudier le droit — sa science favorite — et la théologie.

Les brillantes aptitudes du jeune Svampa furent remarquées et lui valurent l'honneur d'être élu membre de l'Académie théologique.

De retour à Fermo, en décembre 1879, l'abbé Svampa prit au Séminaire de l'archidiocèse la chaire de théologie dogmatique et le droit canonique. Il l'occupa avec la plus grande distinction pendant trois années.



Un discours de M. Briand

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 9 août.

Le discours de M. Briand à Besançon est celui d'un Machiavel, à moins que ce ne soit celui d'un naïf. Car, ou le ministre pratique ce précepte de politique retorse, qui trouve application plus souvent qu'on ne pense : « Paraître ignorer... », ou bien il ignore, en effet, et il manque alors de la moyenne clairvoyance. Quand il prête à « l'immense majorité », à la « presque unanimité des maîtres d'école », des « idées saines », c'est-à-dire le respect de la hiérarchie nécessaire et de l'indispensable discipline, c'est-à-dire aussi le sentiment du devoir patriotique, M. Briand feint une conviction qu'il n'a pas, — à moins que sa mémoire ne soit très courte. A-t-on oublié les élections récentes où s'est déclaré l'esprit des instituteurs de la Seine ? D'autres manifestations assez retentissantes ont révélé celui du corps enseignant primaire ailleurs que dans la capitale. Le grand-maitre

En 1882, Léon XIII, aux oreilles de qui le renom d'érudition du professeur Svampa était parvenu, l'appela à Rome et lui confia la chaire de droit civil au Séminaire pontifical de l'Apollinaire.

L'abbé Svampa fut nommé en même temps parmi les consultants de la Congrégation du Concile et choisi comme directeur spirituel du collège de la Propagande.

Comme professeur, l'abbé Svampa a publié plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence hautement estimés.

Préconisé évêque de Porti dans le consistoire du 23 mai 1887, Mgr Svampa fut promu à l'archevêché de Bologne le 24 mai 1894 et créé, dans le même consistoire, cardinal-prêtre du titre de Saint-Onuphre sur le Janicule.

Le cardinal Svampa faisait partie des Congrégations du Concile, des Rites, de Lorette et des Etudes.

Un des derniers événements qui ont signalé la carrière du cardinal Svampa a été la réception officielle qu'il fit au roi d'Italie, Victor-Emmanuel III.

de l'Université les tient-il pour non avenues ? On le dirait, quand il déclare à cette plébe de ses subordonnés : « Vous avez notre confiance. » Phrase qui a l'air d'une audacieuse nargue à l'évidence. Elle nous paraît viser à faire accepter les leçons que développe le discours ministériel. Nous entendons, il y a quelques années, un homme d'esprit faire cette réponse à une bienvenue louangeuse : « Je vous comprends... L'éloge est souvent une manière de conseil... » Les compliments de M. Briand aux instituteurs assemblés à Besançon ont voulu, nous semble-t-il, servir de laissez-passer à quelques conseils, sinon à quelques sermons.

On peut voir ceci, en effet, aussi bien que cela dans la juste définition formulée par lui des devoirs qui incombent aux fonctionnaires de l'enseignement, et, auparavant, dans la délimitation exacte qu'il a faite de leurs droits. Ils sont des citoyens, « c'est entendu » ; ils peuvent avoir leurs idées, et on n'exige d'eux « l'abandon d'aucune ». Mais autre chose est « bien entendu » aussi ; c'est

que « leur attitude sera compatible avec leurs fonctions ». Avis aux bons « entendus ». Et voici qui ne pourra échapper même aux mauvais. Abandon sans ambages le sujet qui était dans la pensée de tous : M. Briand a signifié aux congressistes de la Ligue de l'enseignement cet avertissement net : « Si les instituteurs veulent se servir de l'association pour affirmer leurs droits... le gouvernement de la République est prêt à le leur donner ; mais s'ils entendent s'en emparer pour se livrer à une sorte d'agression vis-à-vis de la nation, il serait criminel de la leur accorder. » Suit une belle maxime sur l'intérêt personnel, qui doit « céder le pas à l'intérêt public ». Quelques instants avant, M. Briand, qui a lu l'Esprit des lois, avait prononcé des paroles à la Montesquieu sur la nécessité, dans une démocratie, d'une discipline plus stricte et d'une notion plus ferme du devoir.

Sur la question proprement dite de l'école, il a dit une vérité qui, en d'autres temps, eût paru un truisme, mais qui, aujourd'hui, a l'air d'une proposition hardie : « Votre école n'est pas une chose à vous, dont vous pouvez disposer comme d'une salle de réunions publiques. C'est la nation qui vous la donne pour que vous exerciez vos fonctions d'une façon sincère et loyale, et non pour la mettre au service de vos idées particulières, quand elles se dressent contre l'ensemble des idées qui font la nation. » Ici, les antimilitaristes et les hervistes ont pu se sentir touchés, comme, tout à l'heure, les syndicalistes. Et voici qui s'adresse à tous les instituteurs qui emploient leurs loisirs à politiquer dans les villages : « Dans la liberté de la vie, vous ferez valoir vos idées, mais avec une certaine réserve ; sinon le père de famille, qui vous verra sur le tréteau, la bave à la bouche, ne voudra plus confier à l'école publique son enfant. »

M. Briand craint le discrédit possible de « l'école laïque », comme si ce n'était déjà fait accompli. Si, malgré tout, elle se peuple, on sait par quels moyens. Pour ramener à son but l'enseignement primaire, le ministre fait, en paroles, de louables efforts. Combien plus de gratitude lui aurions-nous s'il ajoutait un peu, si, par exemple, il s'attaquait franchement à un seul petit syndicat irrégulier...

La France au Maroc

Paris, 11 août.

Les correspondants des journaux à Casablanca télégraphient des détails sur le combat du 8 :

Les Marocains, au nombre de deux mille, donneront l'assaut aux positions françaises hors de la ville, de l'aube jusqu'au soir. Ils montrèrent un courage et une tactique militaire vraiment surprenants. Ils effectuèrent un véritable mouvement tournant et tombèrent sur le flanc droit des troupes françaises. Une compagnie d'infanterie fut envoyée contre les Marocains qui avaient effectué ce mouvement et leur fit éprouver de grandes pertes, mais ne parvint pas à les mettre en fuite.

Les Marocains à cheval faisaient des charges continuelles, se servant d'armes à tir rapide avec une précision remarquable.

Andrée

PAR PAUL BERTINAY

Et il eut aussi un sourire en ajoutant : — Je me hâte de dire « Mademoiselle » parce que...

— Elle l'interrompit : — Monsieur Pascalon, je sais qu'en vous je peux avoir pleine et entière confiance.

— Voilà quarante ans, Mademoiselle, que je m'efforce de mériter cette bonne opinion.

— Tout ce qui se dit ici...

— Ne va pas pas loin, acheva-t-il, étouffé...

— Vous étiez l'ami de mon grand-père...

— Oui, Mademoiselle. M. le président de Reversay essayait de me faire oublier la distance qui séparait son siège de mon étude. J'étais fier de son amitié. C'était un grand magistrat et j'aurais bien voulu voir son fils... Mais la fortune, un jour, a tourné sa roue pour en décider autrement.

— Mieux que personne vous le savez. C'est vous qui avez fait le règlement de la succession de notre cousine.

— De M^{lle} de la Croix d'Arbel, oui bien.

— De même que c'est vous qui avez fait le règlement de la succession de ma pauvre mère.

— Oui, Mademoiselle, fit-il de plus en plus étonné.

— Alors... vous avez encore tous les comptes... tous les chiffres de ce dernier règlement.

— Assurément. Dans mes minutes.

— Je voudrais savoir exactement à combien s'élevait la fortune de ma mère.

— Votre fortune personnelle ?

— Oui.

— C'est très simple, et ce sera vite fait.

Il consulta un répertoire et donna un coup de timbre :

— Apportez-moi, fit-il au petit clerc qui apparaissait, apportez-moi le volume LXII de la collection.

Et quand il fut, cherchant rapidement dans ce fouillis de papier timbré :

— Inventaire et règlement de la succession de Madame Lucie de Reversay, née Rival de Lanecoy. Voilà.

Il feuilletait tout en parlant :

— Régime dotal. Donc, tous les apports de Madame votre mère vous sont intégralement revenus après elle.

... Sa dot était de deux cent mille francs. La succession de votre grand-père de Lanecoy n'est venue y ajouter que cent sept mille francs plus une fraction. Vous savez que, dans les affaires de l'Union Générale, il avait subi une grosse perte... De tout quoi, d'ailleurs, Monsieur votre père, en sa qualité de tuteur légal, a donné reçu.

— Et le tout est à ma disposition...

— Depuis votre majorité, oui, Mademoiselle. Il n'y a pas longtemps et surtout il n'y paraît guère. Mais l'état civil qui n'est pas galant, lui, vous attribue vingt et un ans... et il faut les accepter,

même quand vous n'en paraissiez que quinze ou seize.

Le madrigal fit long feu. Andrée suivait soucieusement son idée :

— Quelles formalités faut-il remplir pour que cette fortune me revienne effectivement ?

— Mais... c'est avec Monsieur de Pontarède que Monsieur votre père... Je suis au courant, Mademoiselle de Reversay.

— Non, mon cher Monsieur Pascalon, vous ne l'êtes plus. Mon mariage avec Monsieur de Pontarède est rompu. Je ne veux pas rester à Biviers. Je veux avoir la disposition de ma fortune, et pour tout cela je m'adresse à vous.

Le notaire n'en croyait pas ses oreilles.

— Vous ne voulez pas... Permettez-moi cette respectueuse question, Mademoiselle... Pourquoi ?

— Parce que j'ai des dissentiments avec mon père, parce que je juge la vie commune avec lui désormais impossible, parce que j'entends user du droit, que me donne ma majorité, de vivre à ma guise et où je veux.

Il la regarda stupéfait.

— Quel ton !... Quel calme !... Et, dans ces yeux noirs, quelle résolution !...

Cependant, il se hasardait encore :

— C'est que... excusez cette objection d'un vieillard... d'un ami du président de Reversay... C'est que... vous... scule... à votre âge... avez-vous réfléchi à la malveillance, à la calomnie que vous allez affronter, ma chère demoiselle...

— J'ai des raisons qui me font passer par-dessus cette considération dont je comprends, comme vous, la gravité, mon cher Monsieur Pascalon.

— Le foyer paternel...

Et tout à coup il s'arrêta, le digne homme. Une idée lui venait : un soupçon. Il n'était pas sans savoir ce qui faisait causer toute la ville.

M. de Reversay avait une liaison à Paris. Une liaison avec une jeune femme qui n'était pas une demi-mondaine, qui n'était cependant pas non plus une femme du monde... et qui cotoyait ces deux classes... se faufilant dans les salons où on n'y regarde pas de si près... mais tenue à l'écart partout où on demande à une étrangère mieux qu'un vague état civil provenant de quelque lointaine Russie ou de quelque chimérique Pologne.

Cette comtesse Fodor, — comtesse, oui, puisque c'était plein, chez elle, de couronnes à neuf perles... — cette créature vraiment belle, très originale, encore plus attrayante, et dont François de Reversay, sur le tard, s'était violemment épris, cette Slave devait jouer, dans la comédie de cette liaison, un rôle assez savant que compliqué.

François de Reversay avec ses cinquante ans à peu près sonnés n'avait, hélas ! que l'illusion de pouvoir plaire à une jeune femme de vingt-huit ans tout au plus. Mais ce qu'il possédait, en réalité, c'était une fortune considérable et un nom sonnant bien, sans la flûte d'aucun alliage.

Et cela suffisait pour expliquer, et très bien, l'état de siège mis par la comtesse Nadia Fodor sur ce quinquagénaire.

A son bras, elle entrerait partout où les portes, jusqu'à présent, se fermaient obstinément devant elle. Avec lui, elle passerait d'une vie d'expédients à une existence de vrai luxe et de solide ri-

chesse... Et maintenant, pour le vieux notaire tout s'éclaircit.

C'était la suite, cela, du voyage que cette comtesse Fodor venait de faire à Grenoble, où elle était encore, logée dans le premier hôtel de la place Grenette...

Où... elle était là... depuis plus d'une semaine... révolutionnant la ville par le luxe tapageur de ses toilettes... Elle était là quand on avait tout à coup appris l'accident arrivé à M. de Reversay presque en sortant de chez elle...

Et alors, toutes les plus audacieuses excentricités, elle les avait osées... Jusqu'à partir pour Biviers... à aller aux nouvelles, elle-même... à y retourner une seconde... une troisième fois...

Est-ce que, peut-être, à la fin, elle y avait été reçue ?... Est-ce qu'elle avait pu parvenir auprès du malade, du convalescent ?

Et alors... y avait-il eu quelque incident entre elle et M^{lle} de Reversay ?... Y avait-il eu (tout était possible) l'annonce faite par M. de Reversay à sa fille de quelque absurde... de quelque déplorable projet de mariage ?

Maitre Pascalon n'en savait rien... mais il flairait cela... et il se disait :

— Voilà : Cet impulsif... car toujours il a été un impulsif, — son digne père s'en affaiblait assez, — ce passionné s'est laissé empaumer. Il a proposé à cette pauvre enfant une belle-mère qu'elle n'accepte pas... et dont elle a mille fois raison de redouter le contact... Et c'est peut-être seulement en apprenant cette sottise aventure que les Pontarède se sont retirés... C'est ça... C'est sûrement ça.

Et poussant un grand soupir, car il

avait de ce scandale imminent comme une honte personnelle :

— Vous dissentiments avec Monsieur votre père sont donc de ceux qui ne peuvent disparaître ?

— J'en suis désespérée... mais tant qu'ils dureront...

— Cependant... je ne puis croire encore... J'ai peur de deviner, et je n'ose insister dans la crainte de me tromper et d'augmenter vos chagrins en vous en faisant redouter de nouveaux... Cependant... si vous pensez qu'une démarche... Pour la petite fille de Monsieur le président de Reversay, je ferais tout... tout, Mademoiselle.

— Ce serait inutile. Merci, mon cher Monsieur Pascalon. Je vous en remercie infiniment reconnaissante. Mais il n'y a pas de démarches à tenter auprès de mon père.

— Il vous a donc signifié... une résolution définitive ?

— Oui.

— Et... les visites qu'il a reçues ces jours-ci... d'une personne... qu'il est inutile de nommer... ne sont peut-être pas étrangères...

Elle le regarda de ses yeux noirs, interrogateurs, mais un peu surpris.

Oui, elle comprenait. Ce qu'elle avait confusément deviné... ce mot... cet abominable mot qui avait été le dernier que lui eût adressé son père... oui, elle comprenait tout de suite ce que soupçonnait... ce que supposait maître Pascalon.

Toute la journée, le bombardement de l'escadre fut d'un puissant secours. A la nuit, les Marocains se retirèrent, mais tout semblait faire prévoir une nouvelle attaque. Les pertes françaises sont de deux tués, 2 officiers, 12 marins, 1 légionnaire et 3 mitrailleurs blessés.

François-Joseph et l'Italie

Nous recevons d'un lecteur les lignes suivantes qui remettent au point une affirmation inexacte au sujet des relations de l'empereur François-Joseph avec l'Italie :

Je lis dans les Nouvelles du jour de votre honorable journal la phrase suivante : « L'empereur d'Autriche n'a jamais rendu la visite que, sans être prié, lui avait faite Victor-Emmanuel. Par cette avance, on espérait amener le vieil empereur à sanctionner, par une visite à Rome, le fait accompli... »

Ceci est une erreur et repose sur une confusion. Or, comme cette erreur et cette confusion sont souvent rééditées par la presse de notre pays, je crois qu'il est bon, dans l'intérêt de la vérité historique, de rétablir les faits que voici :

En 1873, trois ans après l'occupation de Rome, le roi Victor-Emmanuel II fit deux visites : l'une à la cour de Vienne, l'autre à celle de Berlin. Ces deux visites furent renouées la même année. L'empereur François-Joseph fut reçu par le roi d'Italie à Venise et peu de temps après, l'empereur Guillaume Ier était reçu à Milan. Ces quatre entrevues furent, suivant le cliché protocolaire, empreintes de la plus grande cordialité.

Mais voici maintenant d'où vient la confusion : Humbert Ier, après son avènement au trône, fit aussi ses visites ; il se rendit entre autres à Vienne. C'est alors que lui, et plutôt son gouvernement, émit la prétention que la visite devait être rendue à Rome. Ce qui n'eut pas lieu.

Il reste donc vrai que François-Joseph n'est jamais venu à Rome depuis 1870, n'y vint probablement jamais, et qu'une nouvelle visite du roi actuel dans la capitale autrichienne reste, par ce fait, des plus problématiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

HORACE L. COULIN.

Congrès eucharistique

Metz, 10 août. Le comte Zeppelin, président de la Lorraine, a offert samedi un dîner en l'honneur du cardinal Vannutelli, légat du Pape.

Licenciés pour cause de grève

Samedi matin, à la première heure, la maison de santé de Santa-Maria della Lungara, à Rome, a été cernée par la troupe.

A l'intérieur de la maison, les médecins de l'hospice ont fait l'appel de tous les infirmiers chargés du service des malades, leur communiquant un décret de l'Administration provinciale de Rome, par lequel ils étaient tous mis à la retraite.

On leur a donné ensuite l'ordre de quitter sur-le-champ la maison. Cette grave décision a été prise à la suite d'une grève faite par les infirmiers, il y a un mois, pour obtenir une diminution des heures de service.

A la lecture du décret qui les frappait, deux seulement ont protesté ; les autres sont sortis sans incident. C'est le premier exemple d'un licenciement en masse dans une administration publique pour cause de grève.

Marcelin Albert

Montpellier, 11. M. Marcelin Albert a écrit aux comités de défense viticole leur demandant à comparaitre devant eux pour être jugé sur des faits précis.

LE MOUVEMENT SOCIAL

Les grèves

New-York, 11 août. La grève des télégraphistes a gagné les villes. Dans la soirée de samedi, elle comptait plusieurs milliers d'hommes des principaux postes de l'Ouest.

La grève peut, suivant les résultats du meeting qui a lieu dimanche soir à New-York, gagner l'Est, où elle entraînerait des conséquences graves pour le commerce.

Echos de partout

M. VANDERVELDE ET SON PALAIS

Le Peuple de Bruxelles est mortifié des déclarations des journaux belges concernant l'habiteux immeuble que le leader de l'extrême-gauche se fait construire. Il plaide des circonstances atténuantes :

M. Vandervelde devrait donc, dit-il, se dispenser de tout, aller travailler comme ouvrier mineur ou comme tisserand. Moyennant quoi la classe ouvrière compterait sans doute un penseur, un écrivain, un orateur des moins, et le capitalisme un esclave de plus.

La Motin, feuille libérale d'Anvers, réplique à l'organe de la Maison du Peuple : « On nous permettra, puisque le Peuple nous invite à discuter le cas, de trouver ce développement assez facile. Si un socialiste ne se dévoue pas plus qu'un administrateur de sociétés anonymes, pour l'émancipation de notre confrère que ce seul exemple, ce n'est peut-être pas la peine de se faire l'organe d'un évangile social nouveau.

Quant au fait que M. Vandervelde, en travaillant comme ouvrier mineur ou comme tisserand, ce que personne ne songerait à exiger de lui, priverait son parti d'un penseur et d'un orateur, pour fournir au capitalisme un esclave de plus, il nous prouve seulement qu'un socialiste, tout en maudissant le capital quand il est dans les mains d'un bourgeois, peut légitimement le bénir quand il est dans les siennes propres.

C'est bien ce que d'éclatants exemples nous avaient déjà appris, mais nous ne nous attendions pas à voir le Peuple le confesser aussi ingénument. Dans le parti bourgeois, ils sont nombreux les intellectuels qui, tout en poursuivant un idéal artistique, scientifique ou humanitaire, ne mangent pas tous les jours à leur faim.

Si, pour aspirer dans le parti socialiste au renom de penseur, d'écrivain ou d'orateur, il faut avoir des litres de rente et de propriété, doit-on en conclure que les socialistes qui ne disposent pas de semblables ressources sont incapables de se distinguer par des travaux scientifiques ou par des qualités oratoires ?

LE SECRET DU POLE

Les géographes se perdent en conjectures sur ce qu'il peut y avoir au pôle ; selon les uns, ce serait un continent ; suivant d'autres, une mer libre ; les enfants imaginent qu'on y voit émerger, telle la queue d'une touille, le bout de l'axe du monde.

Un « savant » vient d'émettre une hypothèse, aussi neuve qu'ingénieuse. Il part de cette idée que la terre est un être vivant, une bête gigantesque dont la mer est le sang, puisque cette eau salée, injectée dans les veines d'un animal, augmente instantanément sa force et ravive sa santé. Cette bête formidable a, comme toutes les autres, ses organes que la nature maternelle a chargés de protéger le mieux possible contre les dangers extérieurs. On remarque autour du pôle des icebergs, des banquises, toute sorte de glaces flottantes ; que sont-elles, sinon des défenses mobiles, sans cesse remuées pour préserver de tout contact funeste un organe particulièrement délicat ?

Que sont-elles, sinon de formidables cils et qu'est-ce que le pôle, s'il n'est pas l'œil du monde ?

L'ingénieur « savant » s'apprete à partir pour les régions glaciaires afin d'y vérifier la justesse de ses vues. Puisse les mouvements ciliaires ne pas écarter de l'œil avec trop de brusquerie ce mouchoir important !

MOT DE LA FIN

— Voyons, ma chère fille, ton mari est excellent. Pourquoi le fais-tu mettre si souvent en cage ?

— C'est que, chaque fois, il me rapporte un cadeau pour faire la paix.

Confédération

Le salaire des cheminoux. — Dimanche, se sont réunis à Thoune, au nombre de 300, les délégués du personnel des compagnies de chemin de fer du lac de Thoune et de la directe Bernese-Neuchâtel. Il y a litige entre la direction et le personnel au sujet de la question du supplément de salaires. La direction offre 60 fr. pour les employés mariés et 30 fr. pour les célibataires. Il a été décidé de repousser cette offre et de demander un supplément de 100 fr.

L'adjudant du colonel Müller.

La Nouvelle Gazette de Zurich dit qu'il est question pour le poste d'adjudant de l'inspecteur général de la police au Maroc de Dr Arthur de Pury, de Neuchâtel, secrétaire de légation de 2^{me} classe à la légation suisse à Washington. M. de Pury est né en 1876 ; il est 1^{er} lieutenant de cavalerie.

Cantons

VAUD

Fête de tir. — La fête annuelle de la Société des tireurs à la cible de Payerne aura lieu les 17, 18 et 19 août 1907. A cette occasion, il a été organisé un tir au fusil et au pistolet, avec un plan établi de façon à satisfaire tous les tireurs.

L'ALPE HOMICIDE

Grindelwald, 11 août. Vendredi soir, le guide Amatter, revenant de la cabane de la Schwarzenegg, trouva dans les rochers, au-dessus du sentier, un individu qui appelait au secours et qui lui déclara avoir perdu un ami dans les rochers. Amatter et le touriste allèrent chercher du secours ; samedi matin, une colonne partit et trouva bientôt, au pied d'un rocher, le corps du disparu, la crâne brisé. Il s'agit d'un nommé Guido Gang, commerçant, de Berlin, qui était en séjour à la pension Alpenblick et qui était parti pour faire une excursion, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés.

Le corps a été ramené à Grindelwald.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Aérostation

Un ballon malchanceux Vevey, 11. Le ballon Ouragan, parti de Lausanne à 4 h. 30, et monté par MM. Louis Kaiser, Bolheim, de Saint-Blaise, et Margot, mécanicien, de Neuchâtel, a été jeté au lac par un coup de bise. Les sauveteurs de la Tour de Peilz se sont immédiatement portés au secours des aéronautes et les ont transportés du côté de la Savoie.

Lors de sa première ascension, à Neuchâtel, l'Ouragan avait déjà été jeté au lac.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le sabotage assassin. — Un acte abominable de vengeance a été commis vendredi à Caserio Calabro, près de Naples. Des ouvriers, mécontents d'avoir été renvoyés de la fabrique de feux d'artifice où ils travaillaient, firent, au moyen d'une cartouche de dynamite, sauter l'établissement, dont il ne reste que des débris. Le propriétaire, M. Spicciari, les trois enfants et le directeur de la fabrique furent réduits en miettes.

A la suite de ce drame, la veuve du propriétaire est devenue folle.

Collision dans un tunnel. — Le Sud-Express (Paris Madrid), est entré en collision avec un train de marchandises dans un tunnel long de près de trois kilomètres entre Zumarraga et Alsasua.

Après le tamponnement, un incendie s'est déclaré dans les débris des deux trains et le long tunnel faisant cheminée d'appel a activé le feu.

Il y a un grand nombre de blessés, dont plusieurs grièvement atteints, parmi le personnel. Les voyageurs sont tous indemnes. Les ingénieurs ont commencé le déblaiement des abords du tunnel ; la voie sera probablement libre mardi. Les pertes sont évaluées à 1,200,000 fr.

Explosion de mine. — Une explosion de mine s'est produite dans un tunnel, près de Moutiers (Savoie). Un ouvrier a été tué, un autre a eu les deux jambes emportées.

La dynamite. — Une charrette, transportant de la dynamite, a fait explosion à Essex (Ontario), détruisant la nouvelle gare de voyageurs de la ligne Michigan Central, tuant plusieurs personnes et en blessant beaucoup d'autres.

L'explosion a été entendue à quinze milles de distance.

Sous le train. — A l'arrivée à Domo-dossola du train de Novarre, un employé de la grande vitesse, nommé Muccharelli, âgé de 22 ans, célibataire, ayant voulu monter dans le fourgon de tête avant l'arrêt du train, a manqué le marchepied, est tombé sous les roues et a été décapité.

La catastrophe des Ponts-de-Cé. — Le chiffre officiel des morts est de 26. On compte encore trois disparus.

SUISSE

Parents, gardez bien vos enfants !

— On nous écrit : Entre Lotzwil et Langenthal (Berne), le 4 août, un peu après 8 heures du soir, une fillette de 9 ans a été assaillie par un inconnu, caché dans un champ de seigle. Celui-ci, en même temps qu'il menaçait l'enfant de son couteau ouvert, tentait de la bâillonner. Une autre fillette, témoin de l'agression, cria au secours et l'individu prit la fuite.

Voici son signalement : Jeune homme ; taille au-dessous de la moyenne ; costume de cycliste ; habits verts, culotte à boutons, hauts bas noirs avec bords blancs ; chapeau de paille blanc avec ruban noir.

Triste. — Un triste accident est survenu vendredi, à 4 heures de l'après-midi, à la Bâtiat (district de Martigny, Valais), près d'un lourd camion chargé de sable stationnant une poussette où se trouvait deux jeunes enfants. Un coup de vent renversa la poussette et jeta sous la voiture les deux bébés. L'un d'eux, Alice Crétton, âgée de trois ans, tomba sous la roue, qui lui écrasa la tête. La mort fut instantanée. L'autre enfant n'a pas eu de mal.

La foudre. — Au cours de l'orage de samedi, la foudre a fait deux victimes au Cerneux-Péquignot. Elle s'est abattue sur la ferme du nommé Grumau, a tué une fillette de dix ans et un domestique de 17 ans. Une servante de la maison a été blessée.

Disparu. — On nous écrit : On annonce de Loèche-les-Bains la disparition, depuis quelques jours, d'une dame de l'Oberland bernois. On craint que la malheureuse, sujette à des accès d'aliénation mentale, ne se soit jetée dans la Dala. Malgré toutes les recherches, on n'a pas, jusqu'ici, retrouvé ses traces.

Aérostation

Un ballon malchanceux Vevey, 11. Le ballon Ouragan, parti de Lausanne à 4 h. 30, et monté par MM. Louis Kaiser, Bolheim, de Saint-Blaise, et Margot, mécanicien, de Neuchâtel, a été jeté au lac par un coup de bise. Les sauveteurs de la Tour de Peilz se sont immédiatement portés au secours des aéronautes et les ont transportés du côté de la Savoie.

Lors de sa première ascension, à Neuchâtel, l'Ouragan avait déjà été jeté au lac.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

Le même jour, saint Cassien, maître d'école, subit la plus cruelle supplice. On lui lia les mains derrière le dos et on le livra, pour être tué à coups de stylet, aux enfants qui l'instruisait. Moins sours-bourreaux avaient de force, plus son supplice fut long et douloureux et plus glorieuse aussi sa victoire.

Calendrier

MARDI 13 AOUT Saints HIPPOLYTE et CASSIEN martyrs

Saint Hippolyte, évêque, après avoir courageusement confessé la foi, fut, l'an 235, traité par deux chevaux indomptés à travers des chemins rocailleux et couverts de charbons. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Seigneur, ils déchireront mon corps, recevez mon âme. »

FRIBOURG

Conférences de Saint-Vincent de Paul.

— La Conférence de Saint-Vincent de Paul de Romont célébrera le 17 août le cinquantième de sa fondation. Cette fête coïncidera avec la réunion annuelle des conférences de la Suisse romande, qui aura lieu cette année à Romont.

La Conférence de Romont adresse à toutes les Conférences du canton une chaleureuse invitation à assister à cette assemblée.

Voici le programme de la journée : 8 h. 10. Arrivée du train de Fribourg. — 9 h. 19. Arrivée du train de Lausanne. Réception à la gare. — 9 h. 30. Collation au Cercle catholique. — 10 h. Messe, sermon de circonstance. — 11 h. Séance dans la grande salle du Château. Rapport des sections. — 12 1/2 h. Banquet.

Fête cantonale de la section fribourgeoise des Etudiants suisses. — MM. les membres de la section fribourgeoise qui ont l'intention de prendre part à la fête cantonale annuelle à Estavayer-le-Lac, le mardi 20 août, sont priés d'envoyer leur carte d'adhésion avant le 18 août, à M. Jules Bovet, étudiant, à Estavayer-le-Lac.

Première messe. — Le R. P. Adalbert Kraft, bénédictin du couvent de Bregenz, ancien élève du collège Saint-Michel, célébrera sa première messe le jour de l'Assomption, en l'église de Saint-Jean, à Fribourg. Le sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Hirn, aumônier du Pensionnat « Jeanne d'Arc ».

Tuë à la montagne. — Samedi, un nommé Roos, boucher à Bellegarde, était appelé sur le mont de Pre, au-dessus de la vallée, pour y quérir une pièce de bétail qu'on avait dû abattre.

Roos se rendit à l'invitation, et son travail terminé, se mit en devoir de descendre au village, sur une luge, la bête dépecée. Deux montagnards suivaient à pied le traineau. Mais voici qu'à une pente trop raide, la luge dévala à une allure vertigineuse, sans que les deux compagnons de Roos pussent l'arrêter. Le malheureux boucher fut précipité avec sa charge au bas d'une paroi de rochers. Lorsque les deux montagnards le rejoignirent, il avait cessé de vivre.

Ces pédards. — Hier soir, un peu après 6 heures, un motocycliste qui venait à une allure exagérée du Pont-Muré frôla le tram et prit en écharpe un voyageur qui descendait de la voiture, près du Tilleul. Celui-ci, dans l'impossibilité de reculer, saisit à bras le corps le motocycliste, qui bloqua instantanément sa machine. Tous deux en furent quittes pour une violente secousse et quelques égratignures sans gravité.

On se demande, à ce propos, s'il n'y aurait pas lieu d'appliquer aux motocyclistes les mêmes prescriptions qu'aux vélos en ce qui concerne le passage par la rue de Lausanne.

Accident. — Mercredi dernier, au Petit-Vivry, le jeune Edouard Herren, de Mühleberg (Berne), eut le pied gauche pris dans l'engrenage d'une batteuse et presque écrasé. A l'hôpital de l'Isle, à Berne, où le blessé fut transporté, on procéda de suite à l'amputation du membre atteint.

Les enfants qui se brûlent. — Le petit Gustave Maradan, de notre ville, qui s'était grièvement brûlé mercredi dernier, en l'absence de sa mère, est mort à l'hôpital de la Providence, où on l'avait transporté.

Triste fin de bagarre. — L'enquête sur la mystérieuse affaire qui eut pour théâtre le quai de la gare aux marchandises de Morat n'est pas encore terminée. Deux arrestations ont été opérées. Quant à la victime de la bagarre, Liechti, elle est morte hier matin, dimanche, à l'hôpital de l'Isle, à Berne, où on l'avait transportée. Le malheureux, âgé de 47 ans, était père de deux enfants.

Pêche. — Tous les pêcheurs à la ligne ainsi que les personnes qui s'intéressent à la pisciculture dans le canton, sont priés d'assister à l'assemblée constitutive d'une société destinée à défendre leurs intérêts et leurs droits, assemblée qui a lieu ce soir 12 août, à 8 1/2 heures, dans la grande salle de la brasserie Peier (Delley), à Fribourg.

BIBLIOGRAPHIE

VERS LE CATHOLICISME. Programme de conférences apologetiques, par H. Ligeard, professeur d'apologetique à l'école de théologie de Lyon-Francheville. In-16, de 120 pages. Prix : 1 fr. 50. Paris Lyon, Librairie Emmanuel Vitte et Chronique du Sud-Est.

Cette suite de conférences nous offre en réalité le plan complet et très bien enchaîné d'un véritable petit traité d'apologetique. La méthode suivie est tout à fait nouvelle et originale : grâce à elle, le catholicisme se

présente à nous dans un aspect vraiment saisissant, de nature à faire une vive impression sur les esprits de la génération présente. Tout en restant scrupuleusement fidèle aux exigences des plus rigoureuses de l'orthodoxie traditionnelle, l'auteur a su faire son profit de ce qu'il y a de progrès légitime dans les travaux modernes : c'est même, croyons-nous, un des premiers essais où l'on s'efforce de suivre et de réaliser pratiquement, avec la compétence technique que donne seul l'enseignement, certaines idées qui n'ont été l'objet que de discussions théoriques.

Sur chacun des problèmes soulevés, on indique la manière dont ils se posent à la suite des controverses récentes ; vient ensuite l'indication très précise de la marche à suivre pour la solutionner : une bibliographie renvoyant aux travaux les meilleurs et les plus accessibles, fournit la documentation nécessaire. Ce petit livre est donc un instrument de travail très pratique, indispensable à tous ceux, prêtres ou laïques, qui, sans avoir le loisir d'études approfondies, voudront réfléchir sur leur foi chrétienne et acquérir une conscience personnelle de leurs raisons d'être catholiques.

Tanger, 12 août. Un conseil de guerre a eu lieu samedi à Casablanca au consulat français. Le contre-amiral Philibert, le général Drude et son chef d'état-major ont discuté les mesures à prendre pour repousser les attaques auxquelles le camp est exposé chaque nuit.

La fin du conseil a coïncidé avec un vigoureux assaut des Marocains. Les Kabyles en grand nombre attaquaient la ville de trois côtés à la fois. Les canons des deux navires de guerre français en rade de Casablanca ont alors été tournés sur les Marocains, qui, avec une incroyable audace, s'avancèrent sans prêter d'attention au feu de la marine.

Le vapeur Magnus annonce qu'à Casablanca plus de 100 Juifs ont été assassinés. Une centaine de jeunes Juives ont été enlevées et emmenées par les Marocains.

Oran, 12 août. L'Echo d'Oran reçoit la dépêche suivante de Tanger, en date du 11, 7 h. du soir :

Toute la journée d'hier, des escarmouches ont eu lieu à Casablanca entre les troupes et les tribus de plus en plus nombreuses. Le général Drude a demandé des renforts sans lesquels la situation serait intenable. Des chasseurs et leurs chevaux ont été débarqués hier, malgré le mauvais état de la mer. L'artillerie de campagne et les mitrailleuses n'étant pas arrivées, on a été obligé de débarquer le matériel d'artillerie des croiseurs.

Tanger, 12 août. Le commandant Magnin et Ben Amon, délégué chrétien, ne cessent de parcourir Casablanca en pacificateurs. Leurs efforts sont couronnés de succès. Les commerçants marocains commencent à se montrer en ville et à rouvrir les magasins et leurs maisons.

Pendant le débarquement des troupes, deux haleinières ont chaviré et trois soldats ont été noyés. Les tribus des environs de Tanger manifestent une vive agitation. Des émissaires sont envoyés de tribu en tribu. La population commence à se montrer inquiète. De nombreuses familles juives sont déjà parties pour Gibraltar.

Les nouvelles de Mazagan sont loin d'être bonnes. Le Du Chayla s'apprete à bombarder la ville, dont l'agitation tourne à la révolte. Tous les résidents européens se sont réfugiés au consulat de France.

Tous les cavaliers des environs de Mazagan sont partis pour se joindre aux tribus qui entourent Casablanca.

Metz, 12 août.

(Sp.) — Le Congrès eucharistique a été clos dimanche. Le matin, le cardinal Vannutelli a célébré un office pontifical solennel. L'après-midi une procession, comprenant environ 30,000 personnes, a parcouru une grande partie de la ville.

Le temps était superbe et il n'y a pas eu d'incident. Un dîner a été offert par Mgr Benzler.

Londres, 12 août.

On télégraphie de Belfast au Standard, dimanche soir :

Les agents ayant opéré plusieurs arrestations, furent assaillis par deux à trois mille personnes. La police demanda des renforts. Des détachements de police montée, de fantassins et d'agents arrivèrent bientôt et repoussèrent les manifestants ; plusieurs personnes ont été piétinées au cours de l'émeute qui dura six heures et pendant laquelle les fauteurs de troubles arrachèrent des pavés pour les jeter sur les représentants de la force publique.

A 8 h. 30 du soir, vingt agents étaient blessés et devaient être transportés à l'hôpital.

Un enfant a été tué.

Belfast, 12 août.

Plusieurs charges à la batonnette ont eu lieu. On compte un certain nombre de blessés, notamment des femmes, parmi les manifestants.

Saint-Petersbourg, 12 août.

Dans la nuit de samedi, le vapeur Tschernomor, naviguant sur la mer Caspienne, a été abordé en haute mer par des voleurs qui forcèrent les passagers à leur remettre leur argent et leurs bijoux.

Les voleurs ont pris 10,000 roubles aux passagers et 1700 à la caisse du bord. Ils sont fait débarquer à Tuapse.

Anvers, 12 août.

Achetez Soieries Suisses!

Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés, en noir, blanc ou couleur, de 1 fr. 10 à 17 fr. 50 le mètre.
Spécialités: Etoffes de soies et velours pour toilettes de promenade, de mariage, de bal et de soirées, ainsi que pour blouses, doublures, etc.
Nous vendons nos soies garanties solides directement aux consommateurs et franco de port à domicile.
Schweizer & Co, Lucerne K73
Exportation de Soieries.

Rassemblement de troupes

MANŒUVRES DU 1^{er} CORPS D'ARMÉE

Les exercices de régiment, de brigade et de division, ainsi que ceux du 1^{er} corps d'armée contre une division combinée, auront lieu, du 28 août au 10 septembre, dans la région suivante, pour ce qui concerne le

Canton de Fribourg:

District de la Broye (cercle de justice de paix de Surpierre);
District de la Glâne (cercles de justices de paix de Romont et Villaz-St-Pierre);
District de la Sarine (cercles de justices de paix de Prez, Farvagny, Belfaux, Montéraz, Praroman, Arconciel, Treyvaux, Marly, Fribourg);
District de la Singine (cercles de justices de paix de Tavel, St-Antoine, Heintried, Alterswyl, Chevilles, Brunisried, St-Sylvestre, Plasselb et Planfayon).

Le 10 septembre, au soir, le rayon où les troupes seront cantonnées comprendra les cercles de Belfaux et de Fribourg. Afin d'éviter de trop grands dommages aux cultures, les populations des contrées intéressées sont rendues attentives aux dispositions de l'art. 282 du règlement d'administration et sont invitées à prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour la rentrée des récoltes parvenues à maturité.

Le Conseiller d'Etat, Directeur:
S. AEBY.

PILOCARPOL

Eau capillaire préparée d'après les dernières données scientifiques.
Les principes actifs qu'elle contient et sa valeur confirmée par une expérience de plusieurs années assurent à cette préparation une efficacité curative et préventive contre la chute des cheveux, de la barbe et des sourcils et les maladies du cuir chevelu en général. Son parfum agréable, joint à ses propriétés en font un produit absolument sérieux, ayant acquis rapidement la confiance générale.
Fr. 2.50 chez: Fribourg: Bourgnuchet, pharmacien; Bâle: Gysin, pharmacien
ainsi que dans les drogueries, pharmacies et parfumeries.
Dépôt général: PASCAL FILS, LAUSANNE. 2194

Vient de sortir de presse:

Livre d'adresses de Fribourg

(Friburger Adressbuch)
Première édition 1907.

Ce volume, relié en toile rouge, comprenant plus de 400 pages, est en vente dans toutes les librairies et chez les éditeurs (impr. Delaspre et Fils, Grand'Rue, 30, Fribourg), au prix de Fr. 4.— pour la Suisse et Fr. 5.— pour l'étranger.
H 3293 F 3106

IRRÉVOGABLEMENT

Dernier jour!
LE GRAND

Cirque Angelo

FRIBOURG
Grand Places

Lundi 12 août
à 8 1/2 heures

IRRÉVOGABLEMENT

Dernière Grande
Représentation

de remerciement et d'adieux.
Programme nouveau.
Nouveaux débuts.

M. Angelo fera tout son possible pour donner la dernière représentation avec un spectacle tout à fait nouveau et pour se conserver un bon souvenir, vu qu'il espère revenir sous peu à Fribourg.

Location des billets à la
Librairie Labastrou.

Mises publiques

Mercredi 14 août 1907,
dès 2 h. après midi, devant le domicile de Louis Cuony, à la Solitude, près Chandossel, l'office des poursuites du Lac fera vendre en mises publiques trois truites, 2 pores et un char à écheelles. 3151
Morat, le 10 août 1907.

Abricots du Valais

caisset. de 5 et 10 kg.
extra: 3 fr. 50 et 6 fr. 50.
1^{re} qual. 2 fr. 80 et 5 fr. 40. Confiture, 40 cent. le kg. Autres fruits et légumes fr. remb.
(Agricola), Martigny.

CHASSE

Grand choix de fusils

Fort escompte sur les fusils à chiens percussion centrale.
Douilles, plomb bourres et accessoires.

G. MAYOR

armurier
2, rue de la Loube, 2
LAUSANNE
Expédition par poste.

Personne sérieuse

sachant bien cuire, trouve place dans ménage sans enfants. Bon gage. Bonnes références exigées.
Entrée dans huit jours.
Adresser les offres sous chiffres H3341F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg. 3155

INSTITUT MERKUR

HORW, près Lucerne
pour jeunes gens qui doivent apprendre à fond et rapidement l'allemand, l'anglais, l'italien et les branches commerciales.
Pour programmes, s'adresser à la Direction. 2877

D^r SCHALLER

donne ses consultations
Place Notre-Dame, 163
à côté de la Grenette.

A VENDRE

jolie automobile (voiturette), 7 chevaux. Prix très réduit. Conditions de paiement favorables.
S'adresser à P. Berger, Villa Diana, Fribourg. 3078-1230

Prêtre

aumônier de château, libre à partir de septembre, désire place aumônier, chapelain ou analogue, de préférence dans un hôpital. 3132
Ecrire sous Lc14467Y, à Haasenstein et Vogler, Genève.

A VENDRE

dans la Gruyère, beau domaine de 40 poses, d'un seul mas, grange à pont. Facilités de paiement.
S'adresser par écrit, sous chiffres H1035H, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bâle. 3134

Tout-Tout-Tout

ce qui se casse se raccommode avec de la Scotchine. (Avant d'acheter, assurez-vous que le tube porte son drapeau de garantie Rouge Blanc-Bleu.) 3138

On demande à acheter d'occasion

un piano

Ecrire en indiquant le prix, sous H 3308 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 3115

COFFRES-FORTS

Genre moderne.
Garantis incombustibles et inérochetables.
Assortiment en magasin.

E. GOUGAIN

Fribourg
Avenue de Beauregard

A VENDRE

excellent chien courant
Fribourg. 3079-1231

On demande un bon

ouvrier boulanger

S'adresser à M. Victor Romanens, Palud, Lausanne.

Le soussigné vend, jusqu'à

épuisement du stock:

fromage gras

à partir de 10 kg., à 1 fr. 80 le kg.
Petites meules de fromage maigre, mon. à 75 ct. le kg. H 3326 F 3131
Fritz Pleiss, laitier, Prez, près Rosé.

Coffre-fort

papier américain, armoire de bureau avec fermeture à rouleau, est à vendre à bas prix. H 5800 Y 3116
Hirschengraben, N° 7, partie de droite, BERNE.

On demande, pour la campagne, un

ouvrier boulanger

sachant bien son état. Entrée desuite. — S'adresser à P. Brunisholz, boulanger, à Matran.

On demande, pour un petit

ménage soigné, à Genève, une bonne 3153

cuisinière

Gage: 45 à 50 fr. par mois. S'adresser: Fribourg, rue St-Pierre, 24, 11^{me} étage.

POUR BOULANGER

La Société de consommation romontoise demande, pour la fin du mois, un bon boulanger-pâtissier

et une débitante. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

Adresser les offres au président de la consommation romontoise, à Romont, au plus tôt. H 3335 F 3143

Jeune homme, avec 25,000

francs, demande

participation

dans n'importe quel commerce. Offres à K. W. 44, Hauptpost, Berne. 3157

Demoiselle instruite

bien élevée, parlant allemand et français, connaissant la musique (violine, cithare et chant), demande place comme demoiselle de compagnie.

Offres avec conditions, à E. Linder, Utengasse, 15, Bâle. He 5093 Q 3156

A VENDRE

faute de place, meubles en bon état. S'adresser: Protection, rue de Morat, Fribourg.

Le soussigné demande, pour

le 24 août jusqu'au 12 septembre, de bons

chevaux

pour le service militaire. Acceptation à Fribourg. Location: 4 fr. 50 par jour. 3055 1219
Emile Notz, Châtres.

A LOUER

de suite, Boulevard de Fribourg, Nos 11 et 13, plusieurs appartements, un magasin, deux sous-sol. Confort moderne.
Pour visiter, s'adresser au concierge, Nos 11 et 13, et pour traiter à M. Remy, notaire, à Fribourg. H 2987 F 2838

ON DEMANDE

jeune homme

connaissant la réparation des bicyclettes et motocyclettes. S'adresser: Cycles Cosmos, Avenue de Parolles. 2969

MEUNIER

On offre à louer de suite, à de bonnes conditions, un moulin avec logement, situé dans un centre agricole. Seul moulin dans la contrée.
S'adresser à M. Henri Girard, Chez-le-Bart (Neuchâtel). H 5685 N 3065

2 bons ouvriers

connaissant un peu les soins à donner aux chevaux, sont demandés comme remplaçants, du 25 août au 15 septembre. S'adresser au Dépôt de la Brasserie Beauregard, Romont. H 3288 F 3076

MAX BULLET

Méd.-dentiste

absent

Vernissage

On demande des offres pour le vernissage d'environ 60 pupitres, lavabos, tables et meubles divers. 3145

S'adresser jusqu'au 20 août, à M. le prof. Jung, à l'Académie Sainte-Croix, Fribourg, où on peut avoir des renseignements plus amples de 1 à 2 h.

A vendre, au N° 17 Grand-

Rue, Fribourg, environ

400 bouteilles

pour vin. H 3331 F 3144

A remettre bonne et ancienne

pension bourgeoise

avec chambre meublée. Gage assuré à personne sérieuse. Convientrait à dames désirant se faire une position. Offres à M^{me} Weber-Martin, Nyon. H 8024 L 3142

STAND DE PAYERNE

Tir annuel

17, 18 et 19 août 1907

INVITATION GÉNÉRALE ET TOUTS

Plans à disposition des tireurs. H 24938 L 3141

A louer une jolie

chambre meublée

bien située. 3136
S'adresser au Café du Mont-Blanc, 11^{me} étage, Gampbach.

Auberge

A vendre, pour raisons de famille, une auberge, seule du village, verger, jardin, jeu de quille. Peu de reprise, conditions avantageuses.

S'adresser par écrit, sous chiffres H1036F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bâle. 3135-1265

FABRIQUE FURNEAUX

À SURSÉE

Lessiveuses, Polagers, Calorifères etc.

Catalogues sur demande.

SUCCURSALE À BERNE

Hirschengraben-Wallgasse

A louer, pour de suite

ou plus tard, au quartier du Moléson

1 beau logement

de 4 chambres, cuisine, chambre de bain, galeries, cave et part au jardin. Lumière électrique. — S'adresser à Jos. Clerc, entrepreneur. 2758

A VENDRE

2 gros chars à pont presque neufs.
S'adresser à M. Flury, marchant, Bourguillon. 3074

ROMONT

10^{me} Tir annuel

les 15, 16 et 17 août 1907

Prix et primes: 3000 fr.

DEMANDER LE PLAN

BAINS D'HENNIEZ (Vaud)

Altitude: 600 m. Stations: Henniez et Granges-Marnand

Saison 27 mai-30 septembre

Seul établissement en Suisse possédant

des eaux bicarbonatées, alcalines, acidulées

et lithinées naturelles

admirablement bien équilibrées comme minéralisation et sans

trace de matières organiques, utilisées depuis plus de

600 ans contre la goutte, le rhumatisme et l'arthritisme;

recommandées contre les maladies chroniques de l'estomac,

du foie, des affections des reins et de la vessie.

Hôtel et bains récemment aménagés avec beaucoup de confort,

à proximité de magnifiques forêts. Grand parc. Séjour tranquille

et reposant.

Conditions avantageuses plus particulièrement en juin

et septembre et pour séjour prolongé.

Médecin de l'établissement: Direction: J. Blanchard.

D^r Schaefer.

Vin blanc Vin rouge

de raisins secs 1^{er} (garanti nat., coupé avec vin de raisins secs)

à 20 fr. les 100 lit. 27 fr. les 100 lit

pris en gare de Morat contre remboursement. — Analyés par les chimistes. — Fats à disposition. — Échantillons gratuits et franco. H 413F 609-255-10

OSCAR ROGGEN, MORAT.

Pensionnat catholique de jeunes gens et école normale

DE SAINT-MICHEL, A ZOUG

sous la protection de S. G. M^r l'Evêque de Bâle-Luzern, dirigé

par des ecclésiastiques. Ecole réelle. Pro-gymnase, école normale

pour instituteurs, cours préparatoires français et italiens. Cours

préparatoires allemands pour élèves non encore libérés de l'école

primaire ou qui ne sont pas préparés pour les cours ci-dessus.

Cours d'agriculture. Occasion de fréquenter l'école cantonale en

vue de l'examen de maturité. Situation splendide et salubre. Confort

moderne, chauffage central, lumière électrique. Entrée le 1^{er}

octobre. H 2908 Lz 3070

Prospectus gratuits. La Direction.

VICHY PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Bien spécifier le Nom:

VICHY-CÉLESTINS - VICHY-HOPITAL

VICHY-GRANDE-GRILLE

PASTILLES, SELS, COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

Exiger sur tous ces Produits la Marque VICHY-ÉTAT

CHASSE

A vendre trois bons chiens courants. Essai huit jours.

P. BONTEMPO, Châtel-St-Denis (Fribourg).

Vins de Bourgogne

E. LANGERON, propr. Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or)

Représentants demandés. Prix courant sur demande.

1 beau logement

de 4 chambres, cuisine, chambre de bain, galeries, cave et part au jardin. Lumière électrique. — S'adresser à Jos. Clerc, entrepreneur. 2758

A VENDRE

2 gros chars à pont presque neufs.
S'adresser à M. Flury, marchant, Bourguillon. 3074

ON DEMANDE

une sommelière active et sérieuse, pour le 15 août. Buffet de la Gare, Fribourg.

ORGUE A VENDRE

encore en bon état, huit registres, avec joli buffet, à Corsier-sur-Vevay. 2807

S'adresser à W. Pilet, prof.

A louer, pour le 25 octobre,

très beau

logement

de 4 chambres, mansarde, balcon, eau, gaz, électricité, chauffage central par étage. Prix: 750 fr. H 3304 F 3113

S'adresser: maison La Prairie, 11^{me} étage, Pérolles.

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès garanti. Prosp. gratuits. H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 38. 25

GRAND MAGASIN DU PRINTEMPS

Charles ADLER, gérant

Notre magasin de Tissus & Confections, situé précédemment rue de Romont, maison Delaquais, est transféré au

Nouveau bâtiment Fischer, Avenue de la Gare

et sera ouvert dès MARDI 18 août

Se recommande vivement à son ancienne clientèle et au public en général.

Charles ADLER, gérant.